Image not found or type unknown

Jugement perdu après renvoi, remboursement

Par **stephthiago**, le **02/02/2018** à **20:18**

Bonjour, voilà j'ai mis mon ancien employeur au prudhommes, j'ai été débouté de mes demandes . J'ai fais ensuite appel et j'ai gagné mais ils ont fait un pourvoi en cassation qui a renvoyé l'affaire devant une autre cour d'appel. Celle ci a confirmé le jugement des prud'hommes. Après la 1ere cour d'appel, j'ai touché une somme d'argent que je dois rendre maintenant mais le soucis c'est que je n'ai plus la somme entière vu que j'ai payé mon avocat avec.
Comment cela va se passer ? Est ce que pour le reste je vais pouvoir rendre l'argent en plusieurs fois ?

Par **P.M.**, le **02/02/2018** à **20:25**

Bonjour,
Il faudrait essayer de trouver un accord avec l'employeur ou l'Huissier sinon faire un crédit pour éviter les saisies...

Par **stephthiago**, le **02/02/2018** à **21:55**

Si le crédit est pas accordé, l'huissier va saisir quoi exactement car j'ai pas grand chose. Je suis assistante maternelle et je gagne pas énormément

Par **P.M.**, le **02/02/2018** à **22:37**

L'Huissier peut saisir la quotité saisissable des salaires après accord du Tribunal d'Instance; les comptes bancaires ou d'épargne; certains meubles, véhicule...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés